

ÉNERGIE

Le partage d'énergie : vers un approvisionnement plus éco-responsable



La programmation pluriannuelle de l'énergie (**PPE**) exprime les orientations en matière de politique énergétique. Le code de l'énergie prévoit notamment une part des énergies renouvelables à **23%** de la **consommation finale** brute d'énergie en **2020**, la France n'a pas atteint cet objectif.

Le développement de ces énergies doit encore s'accélérer pour atteindre les objectifs nationaux de **33%** d'ici **2030** comme prévu par la **loi énergie climat du 8 novembre 2019**.

D'ici 2030, ces énergies renouvelables devront représenter :

-  **40 %** de la production d'électricité
-  **38 %** de la consommation finale de chaleur
-  **15 %** de la consommation finale du carburant
-  **10 %** de la consommation de gaz

Dans le cadre de **France 2030**, l'objectif a bien été fixé d'**être le leader** sur les **énergies renouvelables**.

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée en mars 2023, prévoit la définition de zones d'accélération où les projets d'énergies renouvelables doivent être implantés en priorité. Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives, des projets pouvant être autorisés en dehors. Des zones d'exclusions, où les projets sont interdits, sont aussi définies.

Dans ce contexte où la sobriété énergétique est le maître mot, le partage d'énergie prend tout son sens.

Qu'est-ce que le partage de l'énergie ?

Il s'agit de partager soit gratuitement un surplus de l'énergie que l'on produit, soit de la revendre :



Entre habitants d'un immeuble



Avec soi-même (résidence secondaire par exemple)



Dans une communauté (entre entreprises par exemple)



De personne-à-personne (avec sa famille, ses amis ou ses voisins)

Dans ces cas, il faut :



Mettre en place un système commun fournissant de l'énergie et un système de réseau de distribution commun



Établir des arrangements de coopération (location ou achat d'électricité)



Utiliser des compteurs séparés avec des crédits d'énergie

ÉNERGIE

Le partage d'énergie : vers un approvisionnement plus éco-responsable



Les avantages du partage de l'énergie



Retombées économiques via un accès à une électricité à prix plus attractif par la suppression des intermédiaires et la revente de l'énergie excédentaire



Moindre impact environnemental par la production locale d'énergies vertes (utilisation directe), meilleure durabilité environnementale et renforcement de la sécurité énergétique



Cohésion sociale renforcée par la participation et coopération citoyenne (circuit court entre producteurs et consommateurs), sensibilisation des citoyens à la transition écologique

ÉNERGIES PARTAGÉES

Mouvement créé en 2010, regroupant des citoyens, des associations et des institutions pour développer des installations de production d'énergies renouvelables en France.

Cette association souhaite œuvrer pour une réappropriation de l'énergie et un changement de modèle énergétique vers une consommation raisonnée et une production renouvelable, locale et collective.

www.energie-partagee.org

Les projets d'énergies citoyennes en France

Ce sont des projets :



De production d'énergies renouvelables



Issus d'un financement collectif



Majoritairement citoyen

Les acteurs locaux (**citoyens, collectivités et entreprises locales**) font partie intégrante de la gouvernance.

Ils concernent des projets de production d'énergie solaire (photovoltaïque, thermique, thermodynamique), éolienne, issues de biomasse (bois-énergie, méthanisation), d'hydroélectricité, de la géothermie.

Pour mener à bien ce projet, les acteurs fondent une structure porteuse du projet qui va chercher des financements et s'associer avec des entreprises locales pour construire, rénover et entretenir l'unité de production d'énergie.

Pour faciliter le montage et la structuration du projet, l'association nationale **Energies Partagées** et ses partenaires, soutenus par l'**ADEME** et les collectivités sont présents partout en France et peuvent proposer un accompagnement.

[Accéder à la liste des réseaux locaux d'animation](#)



ÉNERGIE

Le partage d'énergie : vers un approvisionnement plus éco-responsable



Les aides



APPELS D'OFFRES

Les appels d'offres du Ministère de la Transition Ecologique apportent leur aide aux projets citoyens



SYSTÈME DE "GUICHET OUVERT"

Un guichet ouvert éolien est accessible à tous les projets citoyens



RÉSEAUX DE CONSEIL

Des réseaux de conseillers de gouvernance locale animés par l'ADEME et les régions sont disponibles



SOUTIEN POUR LES PROJETS DE CHALEUR

Un soutien aux projets de chaleur et froid renouvelables est en place, via le fonds chaleur proposé par l'ADEME



SOUTIEN POUR LES PROJETS DE MÉTHANISATION

Les collectifs d'agriculteurs qui s'associent pour réaliser un projet de méthanisation peuvent également bénéficier d'un soutien financier pour leurs études ainsi que pour la réalisation du projet



OUTIL DE FINANCEMENT

La caisse des dépôts, l'Ircantec et le Crédit Coopératif ont mis en place en 2018 un outil de financement nommé EnRciT pour soutenir les projets en phase de développement. Cet outil a été repris par Energies Partagées depuis 2022